TRANSPORT: le Conseil d'État annule la déclaration d'utilité publique pour la LGV Poitiers-Limoges

Conformément à l'avis du rapporteur public, le CONSEIL D'ETAT / **T :** 01.42.96.80.34 (Paris/ 75001) vient de rendre un arrêt qui annule le décret déclarant d'utilité publique la ligne à grande vitesse Poitiers-Limoges. La haute juridiction administrative considère que les inconvénients du projet sont trop conséquents par rapport aux avantages et souligne les insuffisances de l'évaluation économique et sociale. Ainsi, la modernisation de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse semble être la meilleur solution.